

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 40 (1942)

Heft: 7

Artikel: Le diplôme de géomètre à l'école d'ingénieurs de l'université de
Lausanne

Autor: L.H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de situation de $\pm 0,3$ mm. admise comme tolérance pour les plans d'ensemble.

Une erreur de déviation double de $\pm 1,0$ mm. réduit cette distance de moitié 225 m.

L'exactitude de l'abaque est donc suffisante, même pour l'exécution de levés topographiques au 1 : 5000^e et à plus forte raison, pour les échelles inférieures.

Il est évident, que la déclinaison donnée par chaque alidade et sa boussole peut varier légèrement de celle lue sur l'abaque; nous conseillons donc aux opérateurs voulant utiliser ce dernier, de faire quelques observations de contrôle, pour déterminer le coefficient de correction propre à chaque instrument.

Le diplôme de géomètre à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne

L'Ecole d'ingénieurs comprend, comme on le sait, 5 sections dont une, la section des géomètres, est destinée spécialement à la formation des futurs géomètres du registre foncier. La durée des études est de cinq semestres, à la suite desquels les candidats qui ont subi avec succès les épreuves réglementaires reçoivent le *diplôme de géomètre*. Ce diplôme remplace dès lors le certificat de capacité délivré jusqu'à maintenant.

Le programme des cours pour l'obtention du diplôme de géomètre comporte l'enseignement des branches ci-après:

Calcul différentiel et intégral	enseignement réparti sur 2 semestres				
Géométrie analytique	»	»	»	2	»
Géométrie descriptive	»	»	»	2	»
Mathématiques appliquées	»	»	»	1	»
Hydraulique	»	»	»	1	»
Géologie	»	»	»	2	»
Topographie	»	»	»	2	»
Exercices de topographie	»	»	»	2	»
plus une campagne de topographie de 2 semaines au moins					
Géodésie	»	»	»	3	»
Photogrammétrie	»	»	»	3	»
Optique géométrique	»	»	»	1	»
Dessin de plans et cartes	»	»	»	4	»
Théorie des erreurs	»	»	»	2	»
Mensuration cadastrale	»	»	»	4	»
Améliorations foncières	»	»	»	2	»
Economie rurale	»	»	»	1	»
Calcul technique	»	»	»	1	»
Plans d'extension et urbanisme	»	»	»	1	»

Droit	enseignement réparti sur 2 semestres			
Génie civil	»	»	2	»
Législation industrielle	»	»	2	»

Le total des heures de cours, d'exercices et de répétitions est de 29 au 1^{er} semestre, 31 ½ au 2^e semestre, 28 au 3^e semestre, 32 au 4^e semestre et 27 au 5^e semestre.

Les examens théoriques ont lieu chaque année à l'Ecole d'ingénieurs, au commencement d'avril et au commencement d'octobre.

Pour le surplus, nous renvoyons au règlement spécial de la section des géomètres qui peut être demandé au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, à Lausanne, place Chauderon 3.

A côté du diplôme de géomètre, il est créé un *diplôme d'ingénieur-civil et géomètre* pour permettre aux candidats d'obtenir ces deux diplômes combinés en huit semestres d'études et un semestre consacré aux épreuves pratiques relatives à la profession d'ingénieur.

Le plan d'études pour ingénieurs-civils et géomètres comprend l'enseignement des branches suivantes:

Calcul différentiel et intégral	réparti sur 2 semestres			
Géométrie analytique et vectorielle	»	»	2	»
Géométrie descriptive	»	»	3	»
Mathématiques appliquées	»	»	1	»
Mécanique générale	»	»	3	»
Physique générale	»	»	2	»
Dessin technique	»	»	2	»
Résistance des matériaux	»	»	4	»
Statique des constructions	»	»	2	»
Hydraulique	»	»	1	»
Aménagement des chutes d'eau	»	»	2	»
Législation industrielle	»	»	2	»
Constructions civiles	»	»	1	»
Composition architecturale	»	»	1	»
Géologie	»	»	2	»
Pétrographie technique	»	»	2	»
Topographie	»	»	2	»
Exercices de topographie	»	»	2	»
plus une campagne de topographie de 2 semaines au moins				
Géodésie	»	»	2	»
Photogrammétrie	»	»	3	»
Connaissance des matériaux pierreux et maçonneries	»	»	1	»
Laboratoire de matériaux pierreux	»	»	2	»
Constructions de chemins de fer	»	»	2	»
Construction et entretien des routes	»	»	1	»
Eléments du béton armé	»	»	2	»
Béton armé et ponts	»	»	2	»

	réparti sur 2 semestres
Constructions en bois	» » 4 »
Constructions métalliques	» » 1 »
Calcul hydraulique	» » 3 »
Travaux hydrauliques	» » 1 »
Fondations	» » 1 »
Calcul des prix de revient	» » 1 »
Distribution d'eau	» » 1 »
Laboratoire d'hydraulique	» » 1 »
Optique géométrique	» » 1 »
Dessin de plans et cartes	» » 2 »
Théorie des erreurs	» » 2 »
Mensuration cadastrale	» » 4 »
Améliorations foncières	» » 2 »
Calcul technique	» » 1 »
Plans d'extension et urbanisme	» » 1 »
Droit	» » 2 »

Le total des heures de cours d'exercices et de répétitions est de 38 au 1^{er} semestre, 38 ½ au 2^e semestre, 38 au 3^e semestre, 39 au 4^e semestre, 37 au 5^e semestre, 37 au 6^e semestre, 39 au 7^e semestre et 30 au 8^e semestre.

Le programme des cours de l'Ecole d'ingénieurs pour l'année 1942-1943, comportant le règlement général de l'école et les plans d'études pour les différentes sections, peut également être demandé au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs. Les intéressés y trouveront tous les renseignements qui leur sont nécessaires.

Les étudiants porteurs du diplôme de géomètre conféré par l'Université de Lausanne peuvent compléter leurs études à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, en trois semestres, en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur-rural.

Ce qui précède peut donc se résumer sous la forme de trois possibilités:

a) *Diplôme de géomètre*, à l'Ecole d'ingénieurs, après cinq semestres d'études.

b) *Diplôme d'ingénieur-civil et géomètre*, à l'Ecole d'ingénieurs, après huit semestres d'études et un semestre pour épreuves pratiques d'ingénieur.

c) *Diplôme d'ingénieur-rural*, pour géomètres diplômés, après un complément de trois semestres d'études à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le diplôme de géomètre est un diplôme académique qui peut être obtenu également par les candidats de nationalité étrangère.

Seule la *patente fédérale de géomètre du registre foncier* (patente d'Etat), délivrée par le Département fédéral de justice et police aux candidats de *nationalité suisse*, porteurs du diplôme de géomètre, confère le droit d'exercer la profession de géomètre et d'exécuter des mensurations cadastrales sur le territoire de la Confédération suisse.

Dès lors, ces deux domaines (théorique et pratique) sont nettement délimités: d'une part, un diplôme de géomètre consacrant la fin des études théoriques à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, d'autre part, une patente fédérale de géomètre du registre foncier délivrée par la Confédération après le stage professionnel et l'examen pratique prévus par les dispositions du règlement fédéral du 6 juin 1933.

L'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne a ainsi adapté son enseignement aux nécessités techniques actuelles. Cet enseignement, en ce qui concerne les géomètres plus particulièrement, a été admis par M. le directeur fédéral des mensurations cadastrales comme répondant entièrement aux exigences du règlement des examens pour l'obtention de la patente fédérale de géomètre du registre foncier.

Ls. H.

Prof. Dr. phil. Otto von Gruber †



Es ist ein eigenartiger Zufall, daß die Redaktion unserer Zeitschrift in der letzten Nummer gleichzeitig mit dem am 3. Mai 1942 erfolgten Hinschied von Prof. Dr. O. von Gruber auch das Erscheinen der letzten Veröffentlichung des Verstorbenen anzeigen konnte. Das Buch „Optische Streckenmessung und Polygonierung, mit besonderer Berücksichtigung von Zeiß-Instrumenten“, das der Verstorbene in Zusammenarbeit mit mehreren seiner engeren Mitarbeiter am Zeißwerk verfaßt hat, wurde so zum letzten Gruß des Hingeschiedenen an die Fachwelt. Mit unserem Lande, in dem er sich oft und gerne aufhielt, hatte er viele persönliche Beziehungen. Er war auch Mitglied der schweizerischen Gesellschaft für Photogrammetrie. Als langjährigem Freunde möge es mir ge-

stattet sein, für die schweizerischen Fachgenossen einiges aus dem Leben und Wirken dieser außergewöhnlichen Persönlichkeit in unserer Zeitschrift festzuhalten.

Geboren im Jahre 1884 als Sohn von Universitätsprofessor Max von Gruber, dem späteren Hygieniker der Universität München, besuchte von Gruber in Wien und später in München das Gymnasium. Es ist vielleicht bezeichnend für seine Neigung für das Instrumentelle, seine Wertschätzung auch für das Manuelle und für die Gründlichkeit, mit der er bei seiner Ausbildung zu Werke ging, daß er sich nach Abschluß des Gymnasiums zunächst für ein halbes Jahr als Praktikant in einer Münchener Lokomotivfabrik betätigte. Hierauf besuchte er die Maschineningenieur-Abteilung der Technischen Hochschule München und